

et celles des cultures pérennes couvrent 76% des occupations. Les monocultures occupent 37,4 % de la superficie totale ; les associations couvrent 51,9% et les cultures pérennes 8,2%.

4.2.- Importance des grands groupes d'occupations de sol

La superficie totale des grands groupes d'occupations est ainsi répartie :

- **Les céréales occupent 61,5 % de la superficie totale des occupations, dont 75,7% en 1^{ère} saison.** Le maïs occupe une SAU de 44,6% de la SAU totale des céréales; 88,5% de la SAU totale du maïs sont cultivées en première saison. Vient ensuite le riz avec 35 % des superficies totales dont 59% en première saison et le sorgho avec 20,3% dont 76,1% en première saison
- **Les légumineuses couvrent 16,9% de la superficie totale des occupations, dont 80,3% en 1^{ère} saison.** Le haricot occupe 64,2% des superficies en légumineuses dont 74,1% en première saison. Le pois congo est cultivé sur 27,2% des superficies totales en légumineuses dont 92,2% en première saison.
- **Les légumes et les melons occupent 11% de la superficie totale des occupations, dont 57,1% en 1^{ère} saison.** Les racines et les tubercules constituent les plus importants groupes de culture de cette catégorie, couvrant 69,5% des occupations.
- **Les fruits et noix occupent 2,3% de la superficie totale des occupations.** Les fruits tropicaux et subtropicaux les plus importants occupent 99,3% de la superficie totale en fruits et noix avec une prédominance des bananes et plantains estimée à 91,4% , représentant 2,1% de la superficie totale des occupations .
- **Les cultures oléagineuses couvrent 1,2% de la superficie totale des occupations.** L'arachide, la culture la plus importante de ce groupe, s'étend sur 97% des surfaces occupées par les cultures oléagineuses.
- **Les cultures pour boissons et épices constituent 0,6 % de la superficie totale des occupations.** Le piment à lui seul, en occupe 61,9% de cette superficie. Vient ensuite le café avec 36,7%.
- **Les cultures sucrières occupent 4,3% de la superficie totale des occupations.**

dispersées sur l'ensemble des exploitations agricoles du DA

5.- Elevage

5.1.- Cheptel

Le cheptel départemental de l'Ouest s'élève à 665,109 têtes ainsi réparties : caprins locaux: 53,2% têtes; bovins: 22,5% têtes; porcins: 19,4%têtes.

5.2.- Sexe et âge du cheptel

Les femelles représentent 75,8% du total du département de l'Artibonite (DA) alors que les males n'en représentent que 24,2%. Les femelles âgées d'un an et plus s'élèvent à 413,351 têtes, constituant 81,9% des femelles dénombrées dans tout le département tandis que celles de moins d'un an sont de l'ordre de 18,1%.

5.3.- Aviculture

La population avine compte 1,244,273 têtes de volaille traditionnelle, recensées sur 113,672 exploitations, soit 69,5% du nombre total d'exploitations. L'aviculture moderne, pour sa part, est encore embryonnaire, se retrouvant seulement sur à peine 225 exploitations, soit à peu près 0,19% des exploitations avec volaille et 0,13 % de l'ensemble des exploitations du département de l'Artibonite. L'élevage de poules, le plus important, avec 1,025,367 têtes, soit 82,4 % de l'ensemble de la volaille, a été recensé sur 68,1% des exploitations.

5.4.- Equidés

La population des équidés, totalise 94,278 têtes recensées sur 51,724 exploitations. Les chevaux prédominent avec 50,088 têtes, soit 53,1% du total.

5.5.- Apiculture

A l'échelle du DA, l'apiculture est pratiquée au niveau de 666 exploitations agricoles soit à peine 0,4 % du total des exploitations. L'effectif des ruches s'élève à 2,154 unités dont 1,966 sont de type traditionnel et 188 de type moderne.

6.- Main d'œuvre

6.1.- Main d'œuvre familiale et salariale

La main d'œuvre familiale et salariale mobilisée sur l'ensemble des exploitations s'élève à 694,473 personnes-jour dont 59,4% constitue les membres permanents de la famille, 38,2% les aides familiales et 2,4% les salariés permanents. La main d'œuvre permanente familiale intervient à 96,1% alors que l'emploi permanent non familial représente 3.9% du total de l'emploi permanent.

Cependant, la main d'œuvre occasionnelle mobilisée s'élève à plus de 17 millions personnes-jour dont 13,2% sont dispensés par des femmes, mobilisées à 69,2% en première saison.

7.- Equipement et matériel agricole

L'agriculture du pays est très faiblement mécanisée. En effet, seulement 29,2% des exploitants agricoles ont utilisé au moins une fois un matériel ou équipement mécanique.

8.- Crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité par 12,73% du nombre total d'exploitants recensés. La SAU concernée par cette demande correspond à 11,3% de la SAU du DA. Les exploitants qui ont le plus cherché à contracter un crédit exploitent entre 0,2 à 2,0 cx . A peine 47,3% des demandeurs de crédit ont pu l'obtenir, soit 6% du nombre d'exploitants recensés.

9.- Conseil et vulgarisation

Le nombre d'exploitants ayant reçu des conseils de vulgarisation varie entre 13,3% pour conseil en techniques culturales en plein champs, 10% en élevage, 9,9% en techniques culturales en arboriculture et 8,6% en choix de spéculations et de variétés.

10.- Principales entraves au développement des exploitations

Parmi les principales entraves au développement des exploitations mentionnées par les agriculteurs, on peut signaler :

- Manque de ressources financières : 79,6% ;
- Manque d'encadrement : 39,3% ;
- Irrigation/eau : 34,5% ;
- Accès aux intrants : 27,8% ;
- Accès au crédit : 26,3%.
- Catastrophes naturelles : 18,5%.

N.B: Pour accéder à des informations supplémentaires, veuillez consulter:

www.agriculture.gouv.ht

www.agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles

www.countrystat.org/hti

Courriel: statagricoles@agriculture.gouv.ht



MINISTÈRE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPEMENT RURAL



RESUMÉ DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE (RGA) AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE (DA)

2008/2009



Avril 2014

**UNITÉ D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION /
SOUS-STRUCTURE STATISTIQUE AGRICOLE ET
INFORMATIQUE**

Damien, Route Nationale N° 1

Tél. : (509) 22.28.3046

PREMIÈRE PARTIE: OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.- Objectif du RGA

L'objectif du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est de **renforcer le Système National de Statistiques Agricoles et d'améliorer la disponibilité des données agricoles détaillées sur l'agriculture haïtienne.**

2.- Approche méthodologique

2.1.-Mise en place du Bureau du Recensement

Le MARNDR avait mis en place le Bureau du Recensement de l'Agriculture, géré par la Coordination du Projet desservie par un Coordonnateur National, un Coordonnateur National Adjoint et assistée par un Expert International en statistique. L'équipe centrale incluait entre autres sept Statisticiens, trois Informaticiens et trois Agroéconomistes, qui servaient de vis-à-vis, à titre de superviseurs nationaux, aux superviseurs départementaux. La Coordination gérait la contribution financière du Trésor Public au Projet tandis que la FAO, en plus de l'encadrement technique, assurait la gestion du financement externe apporté par l'Union Européenne.

2.2.-Cadre légal du RGA

Le Projet Recensement Général de l'Agriculture est régi par l'Arrêté Présidentiel paru dans le Moniteur du 23 octobre 2008, Volume 163 No 97, qui prévoyait également :

- **le Comité National d'Orientation du RGA;**
- **le Comité d'Appui Technique et de Pilotage.**

2.3.- Elaboration des documents techniques

La méthodologie du RGA est conçue à partir des directives techniques de la FAO relatives au Programme du Recensement Mondial de l'Agriculture 2010 et des spécificités du contexte haïtien.

2.4.-Cartographie du RGA

Toutes les zones d'enquête ont été délimitées. Chaque enquêteur recevait, comme outil, sa carte de zone d'enquête.

2.5.- Questionnaire du RGA

Le questionnaire embrasse 13 thèmes : statut et gestion des exploitations; aspect genre; principale destination de la production; statut juridique des parcelles; mode de faire-valoir; irrigation; occupations de sol; élevage; main d'œuvre; équipements et matériels; crédit agricole;

conseil et vulgarisation; entraves au développement des exploitations agricoles.

2.6.-Enquête pilote du RGA

En vue de permettre une meilleure évaluation des outils méthodologiques, un test pilote de l'Enquête Exploitation (EE) du RGA a été réalisé à la 2^{ème} Section Communale de la Commune de Ganthier dans le département de l'OUEST.

2.7.-Dispositif de terrain du RGA

Le dispositif de terrain est à la charge des Directions Départementales Agricoles (DDA), responsables de la gestion de l'opération à travers les 10 Départements du pays. Le personnel mobilisé incluait 17 superviseurs départementaux, 171 contrôleurs et 1,005 enquêteurs, soit un total de 1193 personnes.

2.8.-Formation des agents de terrain

Au lancement de la collecte des données, 38 séances de formation ont été organisées à l'intention des agents de terrain sélectionnés.

2.9.-Déroulement de l'enquête

L'enquête de terrain a été réalisée sur une période de 9 mois, allant de mars à novembre 2009. Elle a fait l'objet de suivi de nombreuses missions de Cadres du Bureau Central ou superviseurs nationaux qui correspondaient étroitement avec les superviseurs départementaux.

2.10.-Traitement des données

Au Bureau Central, les questionnaires ont d'abord fait l'objet d'un contrôle de qualité. A cet effet, a été mis en place un atelier de redressement en vue de réviser les questionnaires et de vérifier la cohérence des données. Certains redressements exigeaient parfois des contacts téléphoniques avec l'enquêteur, l'enquêté ou le superviseur. Il s'ensuivit la saisie des questionnaires et le contrôle informatique de la saisie en vue de déceler des erreurs et finalement la tabulation.

DEUXIÈME PARTIE: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE (DA)

1.- EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

En 2009, 163,588 exploitations agricoles ont été recensées dans le paysage agricole du DA, s'étendant sur une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 122,040.8 carreaux (cx). La SAU moyenne par exploitation est de 0,75 cx dont 0.57 cx pour les femmes et 0.82 cx pour les hommes.

1.1.-Sexe des exploitants

Les hommes constituent 69,7% des exploitants et exploitent 76,6% de la SAU tandis que les femmes comptent pour 29,4% des exploitants et travaillent 22,7% de la SAU.

1.2.-Age des exploitants

La répartition des exploitants suivant leur âge se présente ainsi : 13,6% des exploitants se trouvent dans la classe modale comprise entre 45 et 49 ans; 83,6% ont entre 25 à 64 ans; 18,2 % ont plus de 60 ans. Ce pourcentage est assez important chez les femmes avec 29,4%.

1.3.-Niveau d'instruction et formation agricole des exploitants

Il a été noté que 53,5%, des exploitants du DA ne savent ni lire ni écrire. Ces derniers exploitent 51,9% de la SAU totale. Par contre, 18,8% des exploitants savent lire et écrire. Les niveaux primaire et secondaire ont été atteints par 18,4% et 7,5% des exploitants, respectivement. Les universitaires n'en représentent que 0,3% . Le métier d'agriculteur a été appris sur le tas par 96,3% des exploitants qui exploitent 96,2% de la SAU; 2,5% ont reçu une formation ponctuelle ; 0,3% a une formation technique ; 0,1% a une formation universitaire.

1.4.-Activités agricoles et para-agricoles des exploitations

La production végétale est pratiquée sur 97,2% des exploitations dont 29% sont gérées par des femmes ; l'élevage de bétail est recensé sur 75,7% des exploitations dont 26,3% sont gérées par des femmes ; l'aviculture a été enregistrée au niveau de 69,5% exploitations dont 28,5% sont aux mains des femmes; la production de charbon de bois a été notée dans 17% des exploitations dont 23,3% sont gérées par des femmes.

1.5.-Principale destination de la production agricole

La production de 68,6% des exploitations provenant de 76,8% de la SAU totale est destinée principalement à la vente tandis que 31,4% des exploitations, travaillant 23,2% de la SAU, consacrent leur production majoritairement beaucoup plus à la consommation.

2.-Structures foncières

Le nombre de parcelles dénombrées sur les 163,588 exploitations recensées dans le DA s'élève à 317,810 unités. La superficie totale des parcelles est estimée à 124,495.8 carreaux dont 98,03% constituent la SAU totale. La superficie moyenne des parcelles atteint 0,39 cx alors que la SAU moyenne par parcelle est de 0,38 cx.

2.1.-Statut juridique des parcelles

Du nombre de parcelles recensées en propriété individuelle; 48% sont à titre d'achat; 23 % sont en héritage; 17% sont en partage ou en mineur; 7,9% ont un statut juridique non déclaré.

2.2.-Statut Juridique des parcelles et le genre

Les hommes exploitent 73,3% des parcelles alors que les femmes en exploitent 26 %. Les parcelles à titre d'achat sont ainsi réparties: 74,8 % et 25,1 % pour les hommes et les femmes respectivement. Les femmes détiennent 72,3 % des parcelles en héritage; 27,6% pour les hommes.

Les parcelles en mineur/partage exploitées par les hommes et les femmes représentent 71,8% et 27,7% du total, respectivement. Tandis que 71.2% et 27.3% des parcelles respectivement chez les hommes et les femmes sont à statut juridique non déclaré.

2.3.-Mode de faire-valoir

Parmi les parcelles recensées, 84% sont en mode de faire-valoir (MFV) direct; 6.6 % en MFV indirect dont 5,5% en métayage, celle-ci représentent 5,1% de l'ensemble des parcelles. Il faut souligner que 7,3% des parcelles sont exploitées sans autorisation préalable.

2.4.-Mode de faire-valoir des parcelles et le genre

Du total des parcelles en MFV direct, 73,4% et 26,4% sont exploitées par les hommes et les femmes respectivement. Les hommes et les femmes valorisent 78,5% et 21,1% des parcelles en MFV indirect en nature, respectivement. Tandis que le MFV indirect sans contrepartie constitue 71.7% pour les hommes et 28% pour les femmes. Quant aux parcelles valorisées sans autorisation préalable, 71,5% et 24,4% sont exploitées par les hommes et les femmes, respectivement.

3.-Irrigation

Au niveau du département de l'Ouest, ont été recensées 38,3% parcelles irriguées du nombre total des parcelles. La SAU moyenne irriguée par parcelle est de 0,30 cx contre 0,43 pour la parcelle non irriguée. L'eau des barrages a servi à l'arrosage de 90,5% des parcelles.

4.- Occupations de sol

4.1.- Surface Agricole Utile (SAU)

Les occupations de sol couvrent une superficie de 189,677.9 cx alors que la superficie des parcelles n'est que 124,495.8 . Les superficies cultivées en première saison